



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10/12/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en
exercice :**27**

Date de convocation :
10 décembre 2024

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : MEON Brigitte à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, DECLERCQ Alain à GLESS Danielle, DOERLER Marie à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle

Absents :

Secrétaire de séance : Madame PARET Evelyne

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....5
Absents.....0
Votants.....27

Délibération DELIB 69 2024

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Rapporteur : Stéphane GUILLIN et Juan-Ramon GARCIA

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	5	27	0	0	0

La nature des investissements retenus pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été définie par la commission des élus, chargée d'examiner les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de subventions au titre de cette dotation.

Pour la programmation 2025 de la DETR, les opérations de création, extension ou mise en accessibilité de cimetières/columbariums ont été définies dans les catégories éligibles.

Ainsi, la Ville de Seichamps est concernée par les projets suivants :

- **Extension du cimetière communal**

Afin d'anticiper les besoins de la collectivité, la commune de Seichamps souhaite réaliser l'agrandissement du cimetière sur la parcelle AP 118 d'une superficie 4302 m², propriété communale.

Le cimetière et l'agrandissement projeté sont situés en zone urbaine (UC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans lequel les équipements publics tels que les cimetières sont autorisés.

Le projet prévoit d'étendre l'emprise du cimetière existant sur la parcelle d'espaces verts située entre le mur d'enceinte existant (conservé) et le trottoir le long de la rue de Voirincourt. Cet espace était réservé pour une future extension et se situe dans le prolongement du cimetière actuel.

Le cimetière actuel dispose de 567 emplacements pour caveau et de 127 cases au columbarium et il arrive à saturation. Seules 40 places au cimetière et 69 au columbarium sont actuellement disponibles.

L'agrandissement du cimetière donnerait la possibilité de créer :

- 47 emplacements pour caveau ;
- une emprise pour 18 mini-tombes « cavurnes » ;
- 3 espaces en stabilisé permettant d'accueillir des columbariums : 12 m², 35 m² et 8,6 m².

Le reste des emprises permettra l'aménagement d'espaces verts.

Afin de mener à bien ce projet et dans la perspective d'une enquête publique, des études géotechniques, hydrogéologiques et les sondages nécessaires ont été menés.

Le montant de l'opération d'extension du cimetière communal s'élève à 307 693 € HT.

- **Rénovation groupe scolaire Georges de La Tour, bâtiment St Exupéry**

La commune de Seichamps souhaite poursuivre son opération de rénovation complète du bâtiment Saint Exupéry (groupe scolaire Georges de la Tour).

Des travaux ont été réalisés en 2023 : revêtement en résine blanche sur toiture pour améliorer le confort d'été et pérenniser l'étanchéité. L'installation de centrales de traitement de l'air (CTA), dotées de caissons rafraichissants pour améliorer la qualité de l'air et résoudre les problèmes de sur-températures dans le bâtiment.

En 2024, l'ensemble des rideaux extérieurs ont été remplacés par des BSO (Brise Soleil Orientable).

En 2025, la municipalité souhaite poursuivre ces travaux par :

- La rénovation de l'ensemble des accès (couloirs, cages d'escaliers...) du bâtiment St Exupéry ;
- La rénovation des classes situées au rez-de-chaussée du bâtiment ;
- Une attention particulière sera portée sur la rénovation du préau. Celui-ci est situé sous le bâtiment, il est fortement dégradé. Sa remise en état consistera à traiter les remontées humides et à appliquer une double couche de résine recouverte d'une projection de silice pour rendre la surface non glissante. En effet lors des épisodes de pluies, les enfants ramènent de l'humidité sur le sol,

ce qui le rend glissant. Nous souhaitons y remédier, pour la sécurité de tous, élèves et enseignants.

Le montant de la rénovation du bâtiment St Exupéry s'élève à 61 006 € HT.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les dossiers ci-dessous :

Priorité	Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
1	Extension du cimetière communal	307 693 €	30 %	92 308 €
2	Rénovation bâtiment scolaire St Exupéry	61 006 €	30 %	18 302 €

De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 17 décembre 2024
Henri CHANUT
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.12.17 15:39:09 +0100
Ref:7826993-11747983-1-D
Signature numérique
le Maire